MAIRIE

Praz sur Arly

SOUS-PRÉFECTURE DE BONNEVILLE
- 5 AOUT 2010
COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le 27 juillet, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2010.
PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.
ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, BASSET Georges, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.
Procurations : BASSET Georges à PELLISSIER Dominique, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre.
Secrétaire de séance : PERINET-MARQUET Guy.

Objet : Convention Station Durable – Dispositif Espaces Valléens – POIA 2010-2013 Sollicitation de la subvention liée à l'Axe 2 – Action 1-1 : Mise en réseau des produits touristiques

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :
Monsieur le Maire expose que la commune de Praz-sur-Arly est engagée avec les Communes de Combloux et Cordon sur un projet de territoire, par le biais d'une Convention Station Durable. Cette convention est liée au dispositif « Espaces Valléens », dans le cadre du Plan Opérationnel Interrégional du massif des Alpes, et mobilise des financements de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

Il convient de lancer la première phase de l'action 1-1 qui prévoit une subvention de la Région et du Feder (POIA) selon les modalités fixées dans le plan de financement prévisionnel suivant pour l'année 2010 / 2011 :

DEPENSES	Dépenses éligibles maximum 2010 / 2011	Intervention Région		Intervention FEDER/POIA		AUTOFINANCEMENT	
		Taux d'intervention	Montant subvention 2010 / 2011	Taux d'intervention	Montant subvention 2010 / 2011	Taux d'intervention	Montant 2010 / 2011
Formation / information	5 000,00 €	35%	1 750,00 €	45%	2 250,00 €	20%	1 000 €
Ingénierie	3 000,00 €	35%	1 050,00 €	45%	1 350,00 €	20%	600 €
TOTAL	**8 000,00 €**	**35%**	**2 800,00 €**	**45%**	**3 600,00 €**	**20%**	**1 600,00 €**

Il est rappelé que pour cette action, la commune de Praz sur Arly est Maître d'Ouvrage déléguée pour le compte des trois communes. Conformément à la convention tripartite liant les trois communes, Combloux et Cordon reverseront à Praz sur Arly leur quote-part des engagements financiers à hauteur de 1/3 chacune, déduction faite des subventions équivalentes.

Décision :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
APPROUVE le projet ci-dessus présenté ;
EMET un avis favorable à son plan de financement ;
AUTORISE le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles pour l'année 2010 auprès des services de la Région (jusqu'à hauteur de 2 800 euros), et auprès des services du POIA (jusqu'à hauteur de 3 600 euros).

Amendements : Néant .....
Adoption : Conseillers présents 11
Procurations 03
Votants 14
Pour 14
Contre 00
Abstention 00

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
11 AOUT 2010
ARRIVÉE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le

MAIRIE

Praz sur Arly

- 5 AOUT - 2010 COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le 27 juillet, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2010.
PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.
ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, BASSET Georges, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.
Procurations : BASSET Georges à PELLISSIER Dominique, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre.
Secrétaire de séance : PERINET-MARQUET Guy.

Objet : Convention Station Durable – Dispositif Espaces Valléens – POIA 2010-2013 Sollicitation de la subvention liée à l'Axe 2 – Action 1-2 : Valoriser les produits du terroir

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :
Monsieur le Maire expose que la Commune de Praz-sur-Arly est engagée avec les Communes de Combloux et Cordon sur un projet de territoire, par le biais d'une Convention Station Durable. Cette convention est liée au dispositif « Espaces Valléens », dans le cadre du Plan Opérationnel Interrégional du massif des Alpes, et mobilise des financements de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

Il convient de lancer la première phase de l'action 1-2 qui prévoit une subvention de la Région et du Feder (POIA) selon les modalités fixées dans le plan de financement prévisionnel suivant pour l'année 2010 / 2011 :

DEPENSES	Dépenses éligibles maximum 2010 / 2011	Intervention Région		Intervention FEDER/POIA		AUTOFINANCEMENT	
		Taux d'intervention	Montant subvention 2010 / 2011	Taux d'intervention	Montant subvention 2010 / 2011	Taux d'intervention	Montant 2010 / 2011
Formation / information	5 500 €	35%	1 925 €	45%	2 475 €	20%	1 100 €
Ingénierie	4 550 €	35%	1 575 €	45%	2 025 €	20%	900 €
TOTAL	**10 000 €**	**35%**	**3 500 €**	**45%**	**4 500 €**	**20%**	**2 000 €**

Il est rappelé que pour cette action, la commune de Praz sur Arly est Maître d'Ouvrage déléguée pour le compte des trois communes. Conformément à la convention tripartite liant les trois communes, Combloux et Cordon reverseront à Praz sur Arly leur quote-part des engagements financiers à hauteur de 1/3 chacune, déduction faite des subventions équivalentes.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
APPROUVE le projet ci-dessus présenté ;
EMET un avis favorable à son plan de financement ;
AUTORISE le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles pour l'année 2010 auprès des services de la Région (jusqu'à hauteur de 3 500 euros), et auprès des services du POIA (jusqu'à hauteur de 4 972 euros).

Amendements : Néant .....
Adoption : Conseillers présents 11
Procurations 03
Votants 14
Pour 14
Contre 00
Abstention 00

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Mairie de PRAZ-SUR-AR
11 AOUT 2010
ARRIVÉE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le

MAIRIE

Praz sur Arly

PREFECTURE DE BONNEVILLE
- 5 AOUT 2010
COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le 27 juillet, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2010.
PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.
ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, BASSET Georges, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.
Procurations : BASSET Georges à PELLISSIER Dominique, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre.
Secrétaire de séance : PERINET-MARQUET Guy.

OBJET : Acquisition foncière Elargissement de la Route des Grabilles

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
11 AOUT 2010
ARRIVÉE

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

M. le Maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre du futur élargissement du premier tronçon de la Route des Grabilles, allant de la RD1212 au Pont de la Rosière, Madame Berthe Marie Aline DUNAND, née le 20 avril 1934 à PRAZ-SUR-ARLY et résidant à MEGVE (74120), 90 Impasse du Sourire, a proposé à la COMMUNE de PRAZ-SUR-ARLY de lui vendre une parcelle nécessaire à cet élargissement, au prix fixé par l'Administration des Domaines.

Ladite parcelle, sise à PRAZ-SUR-ARLY, lieudit « LA ROSIERE », cadastrée section A numéro 731, située en zone Ua au P.L.U. de la Commune, d'une contenance de 280 m² (00ha 02a 80ca), a été évaluée par le Service France DOMAINE d'ANNECY (74012) en date du 1er avril 2010 à 80,00€ (quatre vingt euros) le mètre carré.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de répondre à cette offre et d'acquérir la parcelle A 731 pour un prix de 22.400,00€ (vingt deux mille quatre cent euros).

Il propose de désigner l'Etude Notariale SCP CUVIT, JACQUIOT, PETULLA à Sallanches pour la rédaction de l'acte authentique d'acquisition et précise que les frais et émoluments dudit acte seront pris en charge par la Commune.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :
d'autoriser cette acquisition au prix fixé par l'Administration des Domaines.
d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les négociations qui seront nécessaires à la réalisation de ce projet.
d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique et tous documents sur lesquels débouchera cette opération.
de désigner l'Etude Notariale SCP CUVIT, JACQUIOT, PETULLA à Sallanches pour la rédaction de l'acte authentique.
décide de classer cette acquisition dans le domaine public de la Commune.

Amendements :

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents	11
Procurations	03
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.
CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le

MAIRIE

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
- 5 AOUT 2010
COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le 27 juillet, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2010.
PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.
ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, BASSET Georges, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.
Procurations : BASSET Georges à PELLISSIER Dominique, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre.
Secrétaire de séance : PERINET-MARQUET Guy.

OBJET : Convention d'installation de panneaux directionnels SCI « RHODO » et Copropriété « Immeuble cadastré A 1789 » /COMMUNE de PRAZ-SUR-ARLY

Rapporteur : Monsieur le Maire.
Exposé :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que deux dispositifs de panneaux de sentier piétons vont être installés sur la Route de la Tonnaz, et plus précisément devant le restaurant « LES TRAPPEURS » et devant l'hôtel-restaurant « LA GRIYOTIRE ».

Il précise que ces installations sont mises en place pour répondre à une demande croissante des promeneurs piétons, qui dénoncent un manque de clarté dans les indications directionnelles des sentiers piétons.

Il doit donc être conclu avec les propriétaires concernés une convention amiable encadrant les conditions d'installation, d'entretien, de déplacement et d'enlèvement de ces panneaux.
Les propriétaires et les parcelles concernés sont :

-**Parcelle cadastrée section A numéro 2027**, sise à Praz-sur-Arly, lieudit « Praz-sur-Arly », d'une contenance de 458 m² (00ha 04a 58ca), appartenant à la SCI « RHODO », dont le siège est à Praz-sur-Arly, 50 Route de la Tonnaz, numéro de SIRET 489 785 808 000 10, représentée par Madame Sylvie BONTAZ, née le 3 mai 1968 à VAULX-EN-VELIN (69), et demeurant à MARIGNIER (74970), 49 Rue des Fauvettes.

-**Parcelle cadastrée section A numéro 1789**, sise à Praz-sur-Arly, lieudit « Praz-sur-Arly », d'une contenance de 565 m² (00ha 05a 65ca), appartenant à la Copropriété « Immeuble cadastré A 1789 », dont le siège est à Praz-sur-Arly, Chef lieu, représentée par le syndicat des copropriétaires, lui-même coreprésenté par Monsieur Fabien CAPRETTI, né le 5 novembre 1965 à ANNECY (74000), demeurant à PRAZ-SUR-ARLY, 9 Route de Megève, ainsi que par Monsieur Hubert BURGAL-BEGUIN, né le 24 mai 1948 à MEGEVE (74120), demeurant à PRAZ-SUR-ARLY, Chalet Casse Noisette.

Les conventions seront rédigées par le Service Urbanisme de la Commune de PRAZ-SUR-ARLY.

Décision : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les négociations qui seront nécessaires à la réalisation de ce projet.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et tous actes relatifs à ce dossier.

Amendements :
Adoption :

Conseillers présents	11
Procurations	03
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY * (Haute-Savoie)

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
11 AOUT 2010
ARRIVÉE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le

MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
- 5 AOUT 2010
COURRIER ARRIVÉ

L'an deux mille dix, le 27 juillet, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2010.
PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.
ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, BASSET Georges, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.
Procurations : BASSET Georges à PELLISSIER Dominique, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre.
Secrétaire de séance : PERINET-MARQUET Guy.

OBJET : Etat d'assiette des coupes de bois pour 2011

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :
Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2011 :

- Vente printemps 2011 de la parcelle n° 1 inscrite au Plan communal, pour un volume de 200 m3, estimée à 4.000,00 €.

Décision :

Après avoir délibéré et compte tenu des moyens de débardage et d'évacuation à mettre en oeuvre :
- Le Conseil municipal renonce à la coupe de la parcelle n° 1 en 2011.

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
11 AOUT 2010
ARRIVÉE

Amendements : Néant
Adoption :

Conseillers présents	11
Procurations	03
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.
CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le